



Domaine thématique Santé

Bases pour le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024-2027

À propos de ce document

Nom du document : Bases pour le programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024-2027 (domaine thématique Santé)	
Personne responsable Domaine thématique : Marco D'Angelo, GS	
Produits et parties de produits couverts par le thème : 14	
Offices concernés : BFS, BAG, BPA ; SUVA / KSUV	
Personnes responsables Bureaux : BFS : DAN OFSP : Claude Vuffray SUVA / SSAA : Oliver Ruf BPA : Roland Allenbach	Date : 20.04.2023
Coordination / Auteur JFU / KFE, JHU	

Table des matières

1	Défis à relever	3
2	Potentiel de la statistique publique	4
3	Priorités thématiques	6
4	Domaines d'information et activités	7

1 Défis à relever

La pandémie et la gestion de crise qu'elle a entraînée ont été très marquantes dans le domaine de la santé ces dernières années. Elle était imprévisible, a touché l'ensemble de la société et a placé le secteur de la santé encore plus au centre de l'attention. La discussion sur la numérisation du système de santé y est également liée. Entre-temps, les **discussions sur la politique de la santé** concernant les coûts et le financement dominant à nouveau de plus en plus le secteur de la santé. Au cours des prochaines années, la politique de la santé devra notamment trouver des solutions pour remplacer la structure tarifaire ambulatoire obsolète, développer le dossier électronique du patient ou pallier le manque de personnel soignant.

La **transformation numérique** restera également au centre de l'attention. La pandémie a encore une fois accentué les besoins. Des problèmes tels que la publication ou la mise à disposition plus rapide de données pertinentes pour le pilotage ou l'amélioration du flux de données et d'informations entre les différents acteurs (politique, administration, laboratoires, médecins, hôpitaux, assureurs) doivent trouver une solution. L'importance de la transformation numérique imprègne également la statistique publique et continuera d'être le moteur de son développement. L'attention doit également se porter sur la poursuite de la production statistique existante, car cette tâche ne doit pas être négligée.

Des bases de données plus précises et plus actuelles joueront un rôle de plus en plus important dans le pilotage du système de santé. Le tableau de bord de l'OFSP l'a montré de manière impressionnante. En conséquence, l'utilisation multiple et la mise en relation des données gagneront encore en importance. Les facteurs limitants sont la **charge des personnes interrogées et le financement de la collecte des données**. Il convient de tenir compte de la charge financière des fournisseurs de prestations en ce qui concerne la collecte des données (p. ex. frais de personnel, formation du personnel nécessaire, adaptation des systèmes informatiques, création d'interfaces de données). Pour ce faire, le principe de proportionnalité sera affiné, formalisé et évalué périodiquement avec la participation des fournisseurs de données.

Comme l'indique le rapport du Conseil fédéral sur l'amélioration de la gestion des données du 12.01.2022, un défi particulier résulte de la **complexité du paysage des données**, qui s'explique par la large répartition des tâches de fourniture des prestations entre de nombreux acteurs différents (hôpitaux, corps médical, homes, etc.) et par un pilotage au niveau national et cantonal. Les données de santé sont souvent très sensibles (par exemple des données personnelles sur le diagnostic et les thérapies) et sont soumises à des dispositions particulières de collecte et d'utilisation en termes d'assurance qualité et de protection des données. La **coordination** des collectes de données et la mise à disposition des données sont donc complexes et exigeantes. Trois exemples sont mentionnés ici :

- Conformément à la loi sur l'assurance maladie, les données sont collectées à la fois à des fins administratives et statistiques, à l'exemple de l'enquête MAS (Medical Ambulatory - Structure) auprès des cabinets médicaux.
- Lors de la collecte, les processus et domaines correspondants doivent être strictement séparés sur le plan technique et organisationnel, tout comme l'utilisation des données et l'accès aux données, qui doivent être strictement basés sur les bases légales.
- Pour les statistiques fédérales, le groupe d'experts en statistiques de la santé soutient l'OFS, alors qu'il manque une plateforme pour les tâches d'exécution. Avec DigiSanté, le programme de promotion de la transformation numérique, il existera à l'avenir une plateforme qui améliorera la coordination et le dialogue entre les parties prenantes.

2 Potentiel de la statistique publique

Gestion nationale des données (NaDB)

La gestion nationale des données (NaDB) de l'OFS a pour mission de rendre plus simple et plus efficace l'utilisation multiple des données : les personnes et les entreprises ne doivent plus communiquer qu'une seule fois certaines données aux autorités et aux institutions qui remplissent des mandats fédéraux selon la LAMal (p. ex. art. 49, al. 2). Dans le cadre de l'harmonisation des données, un format de données national sera utilisé pour la saisie des données dans les hôpitaux. Ce format de données national sera accepté par d'autres destinataires éventuels des données (p. ex. les cantons, SwissDRG SA). De cette manière, les bases pour la mise en œuvre du principe dit "Once Only" sont créées. Pour que les données collectées puissent être utilisées plusieurs fois, c'est-à-dire à différentes fins, certaines conditions doivent être remplies. Ainsi, les données ou les métadonnées doivent être harmonisées, les définitions doivent être uniformes et les rôles et processus doivent être définis. Le cœur du programme NaDB est la plate-forme d'interopérabilité I14Y. Tous les fichiers de données de l'administration fédérale y sont décrits sous une forme qui permet d'obtenir des informations sur l'existence et la qualité des données détenues.

Dans le cadre de la gestion nationale des données, il a été décidé que le domaine thématique de la santé devait être abordé en priorité avec la mobilité, l'agriculture et le complexe thématique énergie/infrastructure/sécurité. L'objectif de l'harmonisation des données est d'appliquer la standardisation de l'infrastructure de transmission des données et des processus de traitement des données lors de la production statistique pour les données de santé et d'harmoniser le contenu des données et les métadonnées.

Comme exemple d'application concrète, on peut citer le projet pilote Séjours stationnaires en hôpitaux (SpiGes), qui est un élément central du processus de transformation numérique. Il s'agit de renouveler la statistique médicale des hôpitaux (MS) sur le plan du contenu, des processus et de la technique, et de réaliser les potentiels qui en découlent pour l'épidémiologie, la surveillance et le pilotage administratifs, la recherche et la statistique. Le projet pilote SpiGes permet également de faire avancer la mise en œuvre des recommandations du rapport Lovis dans le domaine de la LAMal, qui postule les mêmes principes de séparation des processus et d'utilisation multiple des données une fois fournies que dans le cadre de NaDB. Le principe "Once Only" implique bien entendu aussi la prise en compte des intérêts d'utilisation des données en dehors de la LAMal (p. ex. utilisation administrative dans la LAA, la LAM et la LAI, registres cantonaux du cancer, etc.)

Le groupe d'experts de l'OFS sur les statistiques de la santé soutient les objectifs de réutilisation. Il s'agit notamment de supprimer les silos et de promouvoir l'utilisation des données au profit des fournisseurs de prestations. En conséquence, des adaptations juridiques doivent être initiées là où cela est nécessaire, afin de permettre par exemple l'utilisation multiple des données LAMal pour le domaine de l'assurance-accidents.

Améliorer la gestion des données et promouvoir la numérisation dans le secteur de la santé

Comme expliqué dans le rapport du Conseil fédéral sur l'amélioration de la gestion des données du 12.01.2022, des améliorations ponctuelles ont été apportées à la gestion de la pandémie Covid-19 en ce qui concerne l'acquisition, la préparation et la diffusion des données. Cependant, de graves lacunes subsistent pour une gestion durable, efficace et fiable des données. Le Conseil fédéral a lancé cinq mesures et a en outre chargé l'OFSP et l'OFS de mettre en place, en collaboration avec d'autres services fédéraux, un programme de promotion de la transformation numérique dans le domaine de la santé.

Domaines d'action	Mesures
Développer des bases communes pour les données de base et la sémantique	Mesure 1 : mise en place d'un registre hospitalier des prestataires de soins hospitaliers institutionnels

Domaines d'action	Mesures
	• Mesure 2 : harmonisation des registres et introduction d'identificateurs man-quants
Mettre en place une gestion commune des données entre les acteurs de la santé et les autorités.	• Mesure 3 : développer les interactions communes pour l'échange de données • Mesure 4 : développement des analyses de données OFSP
Création d'un cadre procédural, organisationnel et juridique	• Mesure 5 : création d'un groupe spécialisé dans la gestion des données dans le domaine de la santé

Épidémiologie

Conformément à la loi sur les épidémies (LEp), l'OFSP est responsable de la collecte et de l'analyse des données relatives à la situation de la population en termes d'incidence et de prévalence des maladies transmissibles. Les améliorations de la gestion des données dans ce domaine sont donc abordées à l'OFSP dans le cadre d'un projet qui optimise les flux de données en termes de contenu et de processus afin de pouvoir présenter la situation épidémiologique à long terme, de manière fiable et actuelle.

Des tâches essentielles et des bases de données sont également de la responsabilité de l'OFS, qui permet ou soutient l'analyse épidémiologique et la recherche correspondante. Pour remplir cette mission, les bases de données de l'OFS dans le domaine des soins de santé doivent être complétées, harmonisées et consolidées avec la qualité requise. Pour une utilisation optimale et conforme à la loi de ces bases de données, il est nécessaire d'utiliser systématiquement les données de base des registres fédéraux. La LSF permet à l'OFS de procéder à la mise en relation avec d'autres sources de données.

En ce qui concerne les statistiques vitales de la statistique publique, des mesures ont déjà été mises en œuvre en raison des besoins découlant de la pandémie, comme par exemple l'accélération des statistiques sur les causes de décès. Ces travaux ne sont pas encore terminés. Pour la description du monitoring de la mortalité, les causes de décès doivent également être codées afin de pouvoir expliquer les raisons de la surmortalité. Cela a revêtu un intérêt particulier lors de la pandémie de Covid 19, mais présente également un intérêt pour la politique de santé en cas d'épidémie de grippe ou de canicule.

Sémantique

La sémantique doit permettre une compréhension commune du contenu des données. Les classifications internationales utilisées pour enregistrer les diagnostics en sont un exemple. Celles-ci ne servent toutefois pas uniquement à des fins épidémiologiques. Les instruments de codage médical sont également développés, avec la participation des partenaires tarifaires, à des fins de statistique publique, de développement de la structure tarifaire et de facturation. La portée de l'utilisation de ces bases sémantiques constitue un défi en termes de contenu et de coordination.

De plus, les classifications diagnostiques doivent encore être développées au niveau national et international.

3 Priorités thématiques

Les priorités thématiques se réfèrent aux trois objectifs stratégiques de l'OFS

Objectif stratégique 1 : "Les produits scientifiquement fondés de la statistique fédérale sont actuels, pertinents pour la politique, la science, l'économie et la société et facilement accessibles".

La production dans le domaine des services de santé des données des fournisseurs de prestations est assurée et optimisée en fonction des besoins.

- Exhaustivité des données dans l'étendue requise
- Disponibilité des données dans la qualité requise
- Prise en compte des besoins des fournisseurs de données en respectant le principe de proportionnalité
- Prise en compte des besoins des utilisateurs de données
- Optimisation des bases de données relativement au potentiel d'appariement
- Optimisation de la diffusion d'informations et de données statistiques
- Développement de statistiques sur la base des adaptations législatives (p. ex. renforcement des soins, etc.)

La production des statistiques sur les causes de décès et le monitoring de la mortalité est assurée en temps réel et optimisée en tenant compte des besoins des parties prenantes.

- Optimisation des bases, des contenus et des analyses
- Développement des contenus et des analyses
- Optimisation des processus d'enquête et de contrôle de qualité
- Poursuite de la diffusion (Open Government Data, appariement, etc.)

Le monitoring national du cancer selon la loi sur l'enregistrement du cancer est mis en œuvre

- Optimisation des bases, des contenus et des analyses
- Développement des contenus et des analyses
- Optimisation des processus d'enquête et de contrôle de qualité
- Poursuite de la diffusion (Open Government Data, appariement, etc.)

L'Enquête suisse sur la santé sera développée en tenant compte des besoins des parties prenantes.

- Changement de la méthode d'enquête en mode mixte
- Évaluation thématique et publication des résultats
- Vérification du questionnaire (domaine de l'assurance complémentaire, p. ex. assurance dentaire complémentaire)

Les statistiques sur les coûts et le financement du système de santé sont optimisées et développées.

- Amélioration des sources de données et optimisation de la méthodologie
- Approfondissement de la granularité des données produites à partir du modèle de calcul
- Développement de la méthodologie pour optimiser l'actualité des données

Objectif stratégique 2 : "La statistique fédérale exploite le potentiel de l'utilisation multiple des données et des nouvelles méthodes de collecte et d'analyse pour une production statistique ciblée, automatisée et efficace".

Le projet Séjours stationnaires en hôpitaux (SpiGes) est terminé et passe en production.

- Décharge des hôpitaux par l'application du principe "Once Only".
- Amélioration de la cohérence des données grâce à l'utilisation multiple des données
- Éviter les doublons dans les flux de données

- Création de la base pour les liens entre les données
- Amélioration de l'utilisation multiple des données
- Livrer les données aux parties prenantes en temps voulu
- Prise en compte des besoins des fournisseurs de données en respectant le principe de proportionnalité

Les outils de codage médical sont développés dans le sens d'une utilisation pour différentes applications

- Evaluation du passage à la CIM 11 ou à une autre nomenclature
- Évaluation des outils de codage du secteur ambulatoire

Objectif stratégique 3 : "La statistique fédérale permet une utilisation innovante, sûre et appropriée de ses données".

L'infrastructure de liaison des données continue de se développer

- Développement de l'utilisation des données hospitalières (SpiGes), également en vue de créer des liens.
- Collaboration avec l'OFSP en vue d'une meilleure utilisation des données de santé pour la recherche
- Collaboration avec l'OFSP et les parties prenantes sur le thème d'un paysage de registres dans le secteur de la santé.
- Structure et description d'un espace de données Santé

L'harmonisation et la mise à disposition de métadonnées, de données et d'indicateurs sont poursuivies.

- Les classifications médicales sont mises à disposition sur la plateforme d'interopérabilité I14Y.
- Réalisation de projets d'innovation dans le sens de nouvelles stratégies d'évaluation, y compris leurs produits dans différents domaines liés à la santé, en particulier l'épidémiologie.
- Définition et mise en place (en termes de structure et de processus) d'un hub de données de santé pour les projets d'innovation
- Conception des conditions techniques relatives aux données (interfaces, protection des données, etc.)

4 Domaines d'information et activités

Soins de santé

La statistique des services de santé a pour objectif de fournir des données qui permettent de se faire une idée globale du fonctionnement du système de santé. Elle contient des données individuelles sur les structures des fournisseurs de prestations, sur le personnel de santé et sur les patients. La compilation et la mise en relation de ces données individuelles constituent la statistique des services de santé.

Ces données de base permettent d'observer l'évolution du système de santé suisse et offrent les bases nécessaires à la planification des soins, à la surveillance épidémiologique de la population, à la recherche scientifique sur les soins et à la mise à disposition d'informations sur la santé au public. En outre, ces données de base et, en particulier, la statistique des coûts par cas sont également pertinentes pour le développement des structures tarifaires, les comparaisons systématiques entre établissements et les négociations tarifaires.

Les statistiques sur les soins de santé, ainsi que d'autres sources de données et les chiffres disponibles pour l'estimation des flux financiers, permettent d'obtenir une représentation statistique agrégée des coûts et du financement du système de santé.

Activités

- Coût et financement du système de santé (OFS)
- Statistique des services de santé (OFS)
- Statistique des hôpitaux (OFS)
- Statistique médicale des hôpitaux (OFS)

- Données des patients en ambulatoire à l'hôpital (OFS)
- Statistique des coûts par cas (OFS)
- Statistique de l'aide et des soins à domicile (OFS)
- Statistique des institutions médico-sociales (OFS)
- Données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (OFS)

Nomenclatures et codage médical

Afin de générer de manière systématique et uniforme les informations médicales relatives aux hospitalisations dans les hôpitaux suisses, l'Office fédéral de la statistique publie deux classifications et une directive :

- Pour la saisie des diagnostics (maladies), on utilise la CIM 10 - GM (Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes). Les procédures (traitements) sont représentées dans la CHOP (Classification suisse des interventions chirurgicales) et développées chaque année via une procédure de demande nationale.
- Les directives pour le codage correct et donc l'utilisation des deux classifications médicales sont régies par le manuel de codage.

Activités

- Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM 10 GM) (OFS)
- Classification suisse des opérations (CHOP) (OFS)
- Manuel suisse de codification (OFS)

Enquête suisse sur la santé (ESS)

L'Enquête suisse sur la santé génère des informations sur les relations entre la morbidité, les comportements de santé et les facteurs de risque liés à la santé ainsi que sur le recours aux institutions de santé. Celles-ci sont d'une grande importance pour la politique sanitaire et sociale de la Confédération et des cantons ainsi que pour de nombreux autres acteurs, afin de pouvoir planifier et évaluer les stratégies et les mesures de politique sanitaire.

Activités

- Etat de santé physique et psychique (OFS)
- Comportements à risque et de santé (OFS)
- Recours aux soins de santé (OFS)
- Rapports d'assurance (OFS)

Statistiques vitales

Dans le domaine de la statistique vitale, cinq statistiques sont produites, qui sont d'une grande importance pour les acteurs du système de santé, notamment pour le monitoring des soins et la prévention. Les statistiques sur les causes de décès, montrent les causes de décès prématurés, mais aussi les maladies chroniques des personnes âgées en fin de vie. Les statistiques de la santé des nouveau-nés, de la procréation médicalement assistée et des interruptions de grossesse, ainsi que la statistique nationale du cancer illustrent des domaines de la santé publique importants pour la société.

Activités

- Statistiques sur le cancer (OFS)
- Procréation médicalement assistée (OFS)
- Nouveau-nés (OFS)
- Interruptions de grossesse (OFS)
- Statistique des causes de décès (OFS)
- Suivi de la mortalité (OFS)

Assurance maladie / Assurance et prévention des accidents

Pour accomplir leurs tâches de surveillance de l'exécution et de la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-maladie, les autorités fédérales ont besoin de différentes données. D'une part,

elles servent à des fins de surveillance et, d'autre part, elles augmentent la transparence dans les domaines de l'économicité et de la qualité. Des instruments sont ainsi créés pour garantir une optimisation du pilotage du système de santé. Les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA) servent sa mission de base qui est d'éviter les accidents ou d'en réduire les conséquences par l'information et la promotion de mesures générales de sécurité, autrement dit la prévention. Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA établit des statistiques sur l'assurance-accidents selon la LAA et pour la prévention. Les statistiques servent à rendre compte de l'évolution des accidents au public, à l'organe de surveillance OFSP, aux assureurs LAA eux-mêmes et aux organes chargés de la prévention (CFST, BEAA).

Activités

- Statistique de l'assurance-maladie obligatoire (OFSP)
- Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie (MOKKE) (OFSP)
- Statistique de la réduction des primes dans l'assurance-maladie (OFSP)
- Chiffres clés des hôpitaux suisses (OFSP)
- Indicateurs de qualité pour l'assurance obligatoire des soins (OFSP)
- Chiffres clés des établissements médico-sociaux suisses (OFSP)
- Statistiques issues du pool de données individuelles anonymisées dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (OFSP)
- Exploitation des données MedReg (OFSP)
- Statistique de la compensation des risques (Institution commune LAMal)
- Statistique des accidents non professionnels et du niveau de sécurité en Suisse (STATUS) (BPA)
- Indicateurs de sécurité dans le sport (sports de neige, sports nautiques, VTT, randonnées en montagne) (BFU)
- Indicateurs de sécurité dans l'habitat et les loisirs (escaliers dans les lieux publics et dans les habitations privées)
- Statistique des accidents de sports de neige (BPA)
- Statistique des accidents non professionnels mortels (BFU)
- Baromètre de la sécurité - Niveau de sécurité dans le sport suisse (BFU)
- Enquête de population du BFE (BFU)
- Baromètre de sécurité - Niveau de sécurité sur les routes suisses (BFU)
- SINUS - Niveau de sécurité et accidents de la route (BFU)
- Indicateurs de sécurité dans le trafic routier (BFU)
- Statistique des accidents et des maladies professionnelles (SSAA)

Protection de la santé/prévention

Pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles fondés sur des données probantes, les systèmes de détection et de surveillance précoces Obligation de déclaration, Sentinella et SPSU sont gérés sur la base de la loi sur les épidémies. Ceux-ci fournissent des informations permettant de réagir rapidement à des épidémies potentielles et contribuent à identifier les tendances d'évolution des maladies, les facteurs de risque et les caractéristiques des agents pathogènes sur de longues périodes. Les statistiques qui en résultent servent à élaborer, mettre en œuvre et évaluer des programmes, des recommandations et des mesures de protection de la santé publique contre les maladies transmissibles. Elles constituent une base importante pour les interventions dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé : la Confédération utilise ces données pour planifier et évaluer les programmes et les projets de prévention nationaux. Les cantons et autres partenaires utilisent ces données pour planifier et évaluer leurs programmes et projets de prévention.

Les fournisseurs de données, qui représentent notamment les prestataires de soins, sont activement impliqués dans le processus d'élaboration et accompagnés.

Activités

- Système de déclaration des maladies transmissibles à déclaration obligatoire (OFSP)
- Système suisse de déclaration Sentinella (OFSP)

- SPSU : Unité suisse de surveillance pédiatrique (OFSP)
- Surveillance sentinelle de la résistance aux antibiotiques (OFSP)
- Personnes exposées aux radiations (OFSP)
- Exposition aux rayonnements médicaux de la population suisse (OFSP)
- act-info (SAMBAD, act-info-Residalc, act-info-FOS, Statistique nationale de la méthadone, HeGeBe) (OFSP)
- Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) (OFSP)
- Surveillance des infections associées aux soins (IAS)